

NOTE

*Evaluation 2008-2022
de l'opération « Si on plantait ? »
du Pays
Berry St-Amandois*

Avril 2024

Rédacteur : Hélène SERVANT-MASSÉ

Table des matières

<u>I.</u>	<u>Rappel de la genèse de l'opération et du contexte de cette évaluation</u>	<u>3</u>
A.	Les objectifs initiaux.....	4
B.	Le principe général.....	4
C.	Le cahier des charges	5
1.	Les bénéficiaires	5
2.	Les travaux éligibles.....	5
3.	Zoom sur les expériences du paillage	6
D.	Méthode d'évaluation.....	6
<u>II.</u>	<u>Bilan quantitatif.....</u>	<u>7</u>
A.	Bilan quantitatif 2015-2022.....	7
1.	Nombre de dossiers	7
2.	Les typologies de plantations.....	7
<u>III.</u>	<u>Questionnaire aux bénéficiaires</u>	<u>10</u>
A.	Echantillon et représentativité :	10
B.	Les résultats.....	12
1.	Canal de connaissance de l'opération.....	12
2.	Analyse des projets de plantation.....	13
3.	La conception du projet	16
4.	Le dossier de demande	18
5.	La livraison des plants	19
6.	L'après-livraison : plantation, entretien,.....	20
7.	Le guide « les bons gestes »	21
8.	Suggestions générales	22
<u>IV.</u>	<u>Conclusion.....</u>	<u>22</u>

I. RAPPEL DE LA GENÈSE DE L'OPÉRATION ET DU CONTEXTE DE CETTE ÉVALUATION

L'opération « Si on plantait ? » a été imaginée à la suite des travaux du groupe Action conseil paysage.

Ce groupe s'était mobilisé au milieu des années 2000 lorsqu'une série d'arrachage de haies et d'arbres avait mis en émoi des habitants et naturalistes locaux. Afin d'apaiser des relations tendues, le Sous-Préfet de Saint-Amand-Montrond avait fait appel à la Chambre d'agriculture du Cher et au Pays Berry St-Amandois - qui déjà dans ses chartes de développement posait les enjeux du maintien du paysage typique de bocage - pour mettre les acteurs autour de la table.

A la suite de ces premières rencontres, un groupe dit « Action conseil paysage » constitué des différentes parties prenantes (agriculteurs, naturalistes, chasseurs, pêcheurs et élus) avait été réuni sous l'animation de la Chambre d'agriculture du Cher pour proposer des pistes d'actions et de solutions.

Le soutien à la plantation était une de ses propositions.

Le Pays Berry St-Amandois avait alors inscrit dans son contrat avec le Conseil régional, une opération collective d'aide à la plantation. Un comité de pilotage avait été constitué. Il s'est réuni en mai et juin 2007 afin d'élaborer un cahier des charges. **L'opération a été testée sur 2 campagnes en 2008 et 2009.**

Cette première expérience avait alors conduit à soutenir :

		Haies	Vergers
campagne 2008	48 bénéficiaires	7 086 m	13 500 m ²
campagne 2009	69 privés	9 425 m	16 335m ²
	19 communes	3 675m	4 000 m ²
		20,2 km	3,4 ha

Devant le succès, l'opération a été reconduite sur 2010 et 2011.

C'est donc une opération qui a plus de **15 ans d'existence et 13 campagnes à son actif** (arrêt entre 2012-2014 : temps de latence entre 2 contrats régionaux). L'opération a redémarré en 2015 et se poursuit depuis sans interruption. L'opération connaît un véritable succès et les chiffres du nombre de bénéficiaires et de plants fournis le montrent.

Néanmoins, elle n'a jamais fait l'objet d'une évaluation depuis sa mise en place.

La Région financeur du dispositif du syndicat de Pays propose dans ses nouvelles modalités de contrat de solidarité territoriale un cadre spécifique (action 4) qui sera le guide pour la période du contrat du Pays pour 2025-2030.

De plus, dans le cadre des actions de préfiguration du projet de parc naturel régional sud Berry, il a été acté d'étendre l'opération dans l'Indre au périmètre du PNR en vue de répondre aux enjeux de

préservation du bocage, de ses fonctions écologiques et paysagères, en apportant une aide à la plantation avec des conseils.

Initialement cette opération était assez novatrice et peu répandue, sauf sur le Pays de Bourges, dont l'opération Plantons le décor est née en même temps. Ces dernières années ce type d'opération s'est développé fortement, porté par des acteurs publics (Plantons des haies du plan national de relance) ou des associations ou fondations (fédération des chasseurs du Cher, Nature 18, ...).

C'est pourquoi une évaluation du dispositif actuel était nécessaire. D'une part pour en évaluer l'efficacité et l'efficience, et d'autre part, pour l'adapter aux nouveaux enjeux (biodiversité, changement climatique) et contexte local et même national.

A. LES OBJECTIFS INITIAUX

Concourir :

- ▀ à la conservation de la spécificité du paysage du Pays en favorisant une action collective qui soit à la fois de la sensibilisation, puis de l'action
- ▀ à compenser la disparition des haies dans les Bocages et les Paysages mixtes et des structures végétales en général dans la Champagne par l'implantation d'éléments végétaux variés et adaptés (essences locales)
- ▀ à réintroduire ou renouveler les arbres de haute tige dans les haies ou les alignements afin de préserver ces motifs paysagers
- ▀ à lutter contre la banalisation des paysages (plantations horticoles standardisées, haies de thuyas...) par l'utilisation d'espèces caractéristiques
- ▀ à sensibiliser à la plantation de formations végétales adaptées aux sols et à l'image du Pays Berry St-Amandois
- ▀ à accompagner des exploitants agricoles vers des aménagements paysagers de leurs exploitations en conjuguant activité économique et préservation du paysage

Ces objectifs ont été légèrement remaniés au moment de la réécriture de la charte paysagère du Pays en 2015 pour en préciser un peu plus les ambitions. On constate, et assez logiquement, qu'ils sont centrés autour d'enjeux sur la qualité paysagère du territoire et n'évoquent pas les questions liées à la biodiversité, à l'agriculture et l'environnement en général, même si on sait que l'opération y contribue.

B. LE PRINCIPE GENERAL

Le Pays propose aux bénéficiaires la fourniture de plants et accessoires en vue de planter des haies, des arbres d'alignement et des vergers. Il s'agit d'une commande groupée.

Préalablement, le Pays a donc conclu un marché pluri-annuel avec un pépiniériste (ajustement annuel de la liste selon disponibilités) et un marché à bon de commande avec une entreprise pour les travaux de plantation. Le Pays travaille avec les Pépinières Bauchery dans le Loir-et-Cher depuis le début. Elles étaient les seules à avoir répondu à la consultation initiale et répondent depuis toujours aux nouveaux appels d'offre avec satisfaction. C'est l'ESAT Le Vernet de St-Amand-Montrond qui effectue les travaux de plantation, les élus ayant souhaité favoriser une structure d'insertion.

Les bénéficiaires indiquent quel type de plantation ils feront et les quantités de plants dans une liste fermée (50 espèces pour les arbustes et arbres ; 25 pour les fruitiers) et d'accessoires. Depuis 2015, l'opération finance également les travaux de plantation pour les commandes les plus importantes.

Le Pays assure la commande globale puis rétrocède aux bénéficiaires les commandes individualisées. Le Pays refacture le coût final subvention régionale déduite.

Calendrier actuel

1. **Lancement de la campagne annuelle mi-mai**
2. **Dépôt des dossiers/demandes** par les bénéficiaires avant le **31 août**.
3. Examen des demandes individuelles (septembre/octobre)
4. Commande auprès du fournisseur (novembre)
5. Livraison des plants et accessoires dans un lieu mis à disposition du Pays
6. **Retrait des commandes par les bénéficiaires** sur une ½ journée (initialement en décembre puis décalée à la **mi-janvier**).
7. **Organisation des travaux de plantation** pris en charge par le dispositif selon un accord entre l'ESAT et le bénéficiaire.

C. LE CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges n'a guère évolué tout au long de ces 13 campagnes.

Le taux initialement de 75% d'aide pour les communes a été ramené rapidement à 50% afin de les responsabiliser au moyen d'un reste à charge significatif.

Par la suite, il a été proposé de soutenir une aide aux travaux de plantation lorsque ceux-ci étaient importants : plus de 200 ml de haie ou de 25 arbres.

Enfin, plusieurs expériences de financement de paillage ont eu lieu. Au vu des difficultés engendrées pour la logistique et les coûts importants, l'aide au paillage n'a pas été reconduite.

1. Les bénéficiaires

- Les particuliers
- Les communes
- Les associations et entreprises
- Les agriculteurs

2. Les travaux éligibles

- **haies champêtres mélangées**, sur un linéaire de 50 m minimum
- **les alignements d'arbres**, avec un minimum de 10 arbres plantés
- **les vergers** avec un minimum de 15 arbres plantés dont au moins 20 % devront être choisis parmi les variétés dites anciennes
- **Les haies de taillis bois/énergie** (pour les agriculteurs) avec un minimum de 500 m de linéaire planté (avec accompagnement par la Chambre d'agriculture du Cher ou la SCIC Berry Energies Bocage)
- **les projets d'agro-sylvesterie**

Nota : si une des conditions est remplie, alors possibilité de dérogation sur les autres (ex : si 50m de haie réalisée alors possibilité de commander moins de 15 arbres pour un verger ou alignement). Cette possibilité n'est pas mentionnée dans le règlement afin d'encourager des projets construits et importants.

3. Zoom sur les expériences du paillage

a) **Le feutre**

Il faisait partie des accessoires proposés par le pépiniériste. Cependant, c'est un matériel très lourd et imposant qui posaient des problèmes lors de la livraison aux bénéficiaires. De surcroît, c'était assez cher.

b) **La paille de lin**

Le syndicat avait passé un contrat avec un producteur local qui déroulait des bottes en fonction des besoins. Les bénéficiaires allaient récupérer leur commande directement chez le fournisseur. Mais celui-ci a arrêté sa production.

c) **La plaquette de bois**

Suite à la proposition de la SCIC Berry Energies Bocage, un test sur le gros projet de la ferme de ChâteauFer avait été soutenu. L'expérience n'a pas été renouvelée, même si les résultats ont été probants, car il semblait dommage d'utiliser de la plaquette de « qualité chauffage » et surtout le coût était particulièrement élevé.

D. METHODE D'EVALUATION

Ce travail a donc pour but de :

- vérifier si les objectifs affichés ont été atteints
- comprendre les facteurs positifs ou négatifs de l'atteinte ou pas des objectifs
- déterminer les points de leviers
- d'analyser l'efficacité de l'opération = rapport entre les dépenses publiques (subventions) et l'atteinte des objectifs
- d'anticiper comment de nouvelles modalités de l'opération pourraient être mises en place et appréciées.

Remarque : Les outils et les données collectés au niveau du syndicat ont été créés pour assurer au mieux les aspects de gestion et de logistique des commandes. Ils ne permettent pas d'avoir une vision très détaillée des projets et localisée des plantations effectuées.

Aussi, cette évaluation s'appuie sur :

- Un bilan quantitatif basé sur les commandes : nature des dépenses déterminées par catégories : arbustes, arbres, fruitiers et accessoires - et typologie des bénéficiaires.
- Quelques échanges avec des porteurs de projet notamment au sein de la commission environnement/cadre de vie et des relais de l'opération tels que l'ADDEAR.
- Un questionnaire aux bénéficiaires pour avoir une approche plus qualitative sur le dispositif (appréciation générale, motivations, connaissance du dispositif) et sur les plantations (nature, localisation).

Le bilan quantitatif (ci-après) a également permis de dégager des questions évaluatives :

- Du fait d'une majorité de bénéficiaires « particuliers » n'a-t-on pas un éparpillement des plantations et donc de l'impact paysager souhaité ?

- La prépondérance des plantations de vergers est-elle vraiment pertinente pour les enjeux paysagers et de biodiversité sur le territoire?
- L'opération est très peu utilisée par les agriculteurs, comment cela s'explique-t-il ?
- L'opération actuelle semble avoir glissé au fil du temps vers une « foire aux plants » avec une perte de vue des enjeux de l'opération ?

II. BILAN QUANTITATIF

Depuis le début de l'opération, **le bilan cumulé** sur les années pour lesquelles nous avons les données vont de 2008 à 2010 puis 2015 à 2022 (sauf 2017), soit **9 campagnes sur 13**, est de

- **77,4 km de haies**
- **50 ha de vergers**
- 3 à 4 dossiers agroforesterie

➤ Il est donc fort probable que le linéaire de haies plantées dépasse les 110 km sur la totalité de l'opération

Remarque : la part des plantations en alignement d'arbres ne peut être déterminée précisément

A. BILAN QUANTITATIF 2015-2022

!! Ce bilan se base sur le cumul des bons de commande avec une classification faite par des types de plants :

- les arbustes et arbres à recéper - par extension ils sont classés pour la plantation de haies
- les arbres et fruitiers – par extension, ils sont classés pour les vergers

1. Nombre de dossiers

419 dossiers financés sur 8 ans

Répartition par type de bénéficiaires :

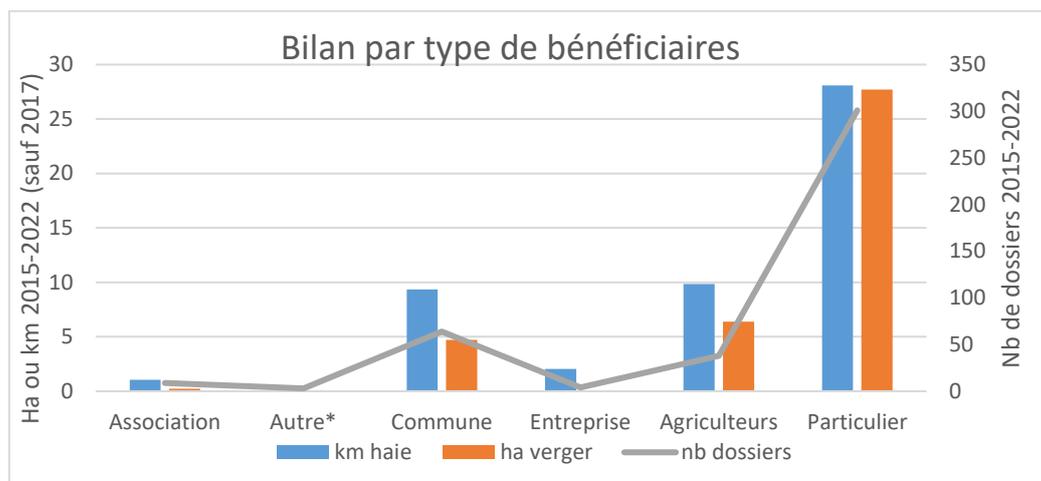
- Particuliers : 301 dossiers (72%)
- Communes : 64 dossiers (15%)
- Agriculteurs et assimilés : 42 dossiers (10%)
- Autres, associations : 12 (3%)

Montant moyen par dossier 673 € (de 628 € pour les particuliers à 2427 € pour les agriculteurs)

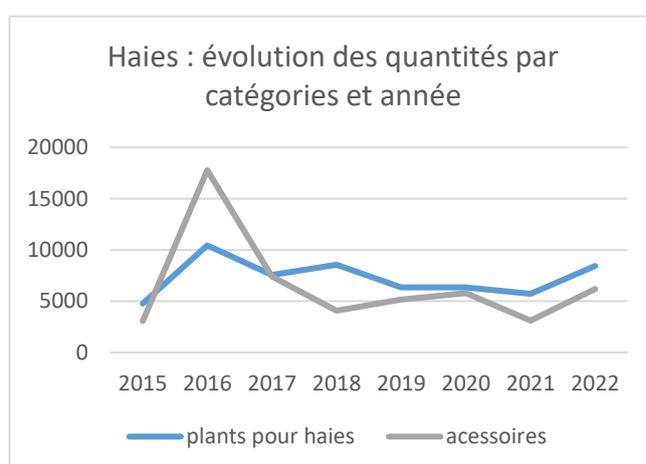
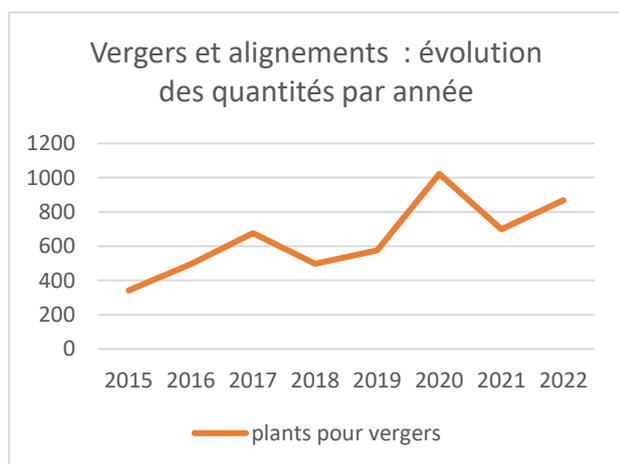
2. Les typologies de plantations

a) **Cumul de plantation selon les catégories de bénéficiaire**

Les particuliers sont majoritaires en nombre de dossiers mais également en quantités cumulées. Par exemple, ils représentent 3 fois les plantations des agriculteurs en ce qui concerne les haies.



b) Evolution des commandes de l'opération



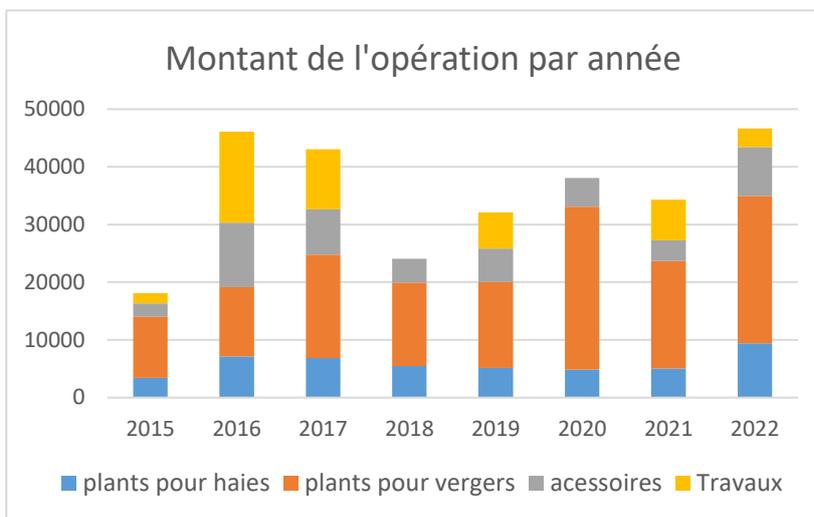
Au fil de l'opération, on constate une progression nette des plants commandés pour les vergers et une certaine stabilité pour les plantations de haies.

Les quantités de commande d'accessoires suivent la courbe des plantations de haies car ils sont relativement indispensables pour protéger les très jeunes plants de haies, plus que pour les vergers. 2016 est une année particulière car l'opération a financé le gros projet d'agroforesterie de la ferme de ChâteauFer à Bruère-Allichamps avec en plus l'expérimentation du paillage plaquettes bois.

B. EVOLUTION FINANCIERE DE L'OPERATION

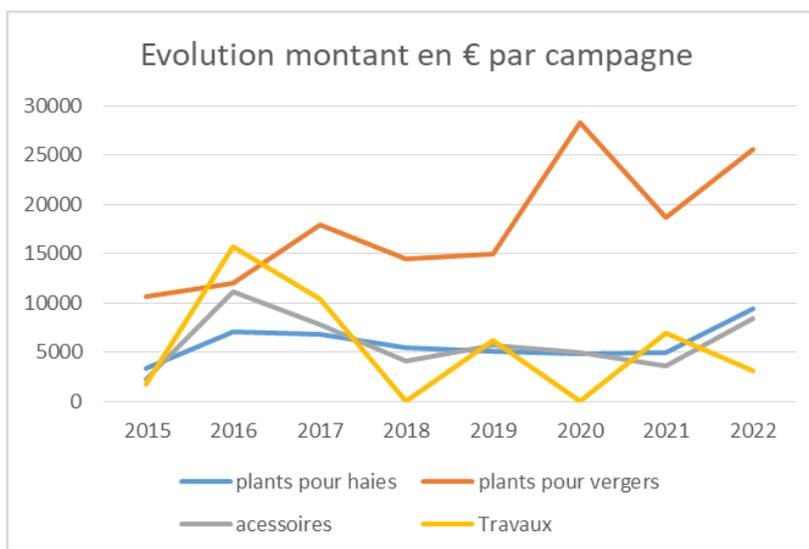
Depuis 2015, les coûts annuels de l'opération sont en progression si on excepte les années 2016 et 2017 où les parts dues aux accessoires et travaux ont été importantes du fait de plusieurs projets agricoles d'ampleur.

Les montants relatifs à la plantation de haies (+/-arbres d'alignement) et aux accessoires sont relativement stables. Les montants affectés aux plantations de vergers sont en progression avec un pic en 2020.



9

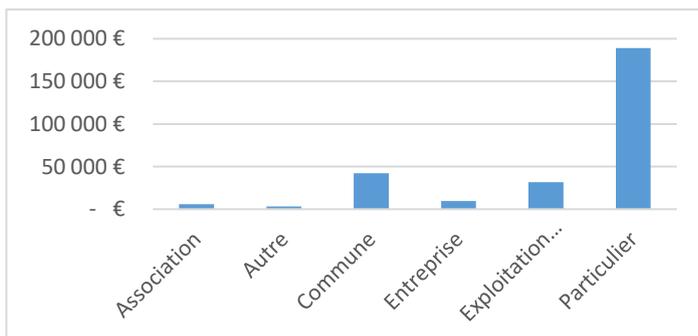
Quant aux montants dévolus à l'aide aux travaux de plantation, ils sont fluctuants selon les années mais représentent des coûts importants rapidement alors même que cela concerne entre 1 et 5 projets (2016),



Le coût moyen par campagne est de :

- Plants de haies : 5 900 €/an
- Plants de vergers : 17 800 €/an
- Accessoires : 6 000 €/an

Et 2100 € en moyenne par dossier pour les travaux à raison de 2 à 3 dossiers par an



Les particuliers cumulent financièrement le plus gros des dépenses de l'opération

III. QUESTIONNAIRE AUX BENEFICIAIRES

A. ECHANTILLON ET REPRESENTATIVITE :

La base client comprend près de 400 noms dont :

- 317 particuliers
- 46 communes et 1 communauté de communes
- 21 agriculteurs
- 10 associations
- 5 entreprises

10

330 questionnaires ont été envoyés fin février 2024 (entre le 23 et le 28) :

300 mails auprès de :

- 182 particuliers
- 21 agriculteurs
- 46 communes
- 10 associations
- 5 entreprises

18 courriers et 4 SMS auprès de 22 particuliers, ce qui représente $\frac{3}{4}$ des bénéficiaires

81 questionnaires ont été reçus (clôture au 8 avril 2024)

Nota : la réponse de la Ville de St-Amand-Montrond a nécessité le remplissage de 2 questionnaires

Taux de réponse : 24%

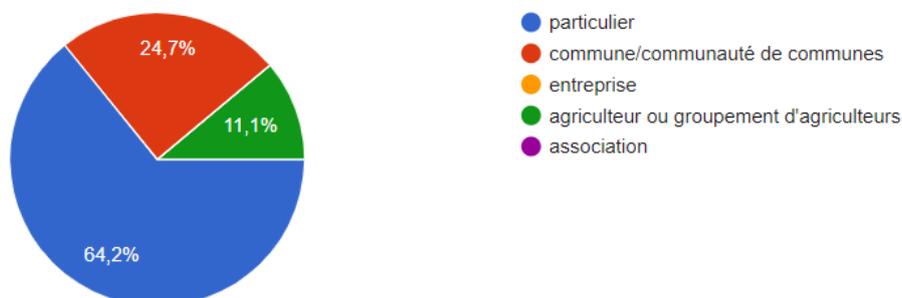
Ce chiffre est plutôt satisfaisant, compte-tenu des résultats des enquêtes en moyenne.

Représentativité des réponses :

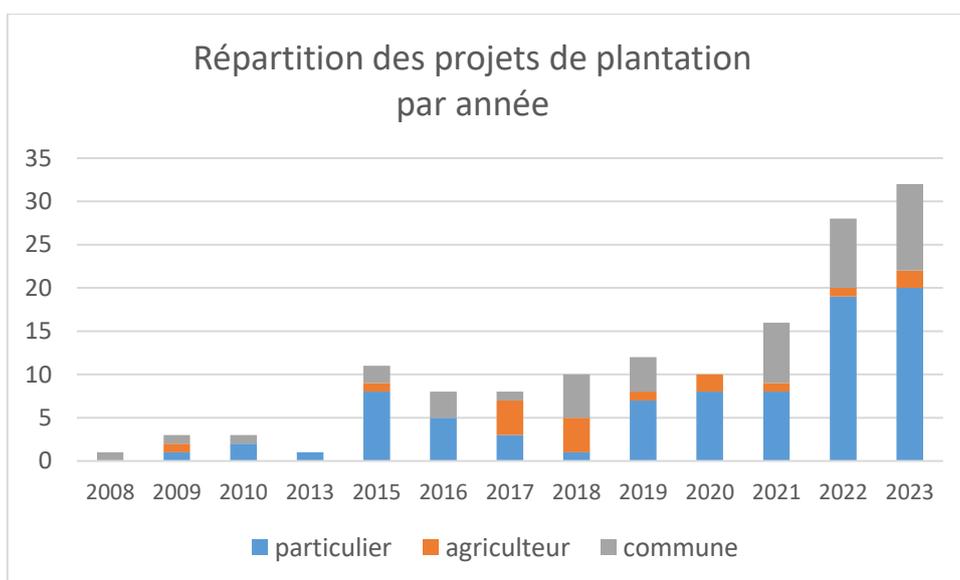
Entre 2015 et 2022, 419 dossiers ont été financés. La répartition entre les types de bénéficiaires est la suivante :

BENEFICIAIRE	NB DE DOSSIERS		MONTANT
Association	9	2%	5 880 €
Autre	3		3 080 €
Commune	64	15%	42 389 €
Entreprise (SCIC)	4	1%	9 707 €
Exploitation agricole	38	9%	31 882 €
Particulier	301	72%	188 979 €
TOTAL	419		281 971 €

La répartition des répondants par types de bénéficiaires conserve les mêmes proportions que celle de la totalité des dossiers sur 2015-2022 avec cependant une légère surreprésentation des communes.



Logiquement, il y a plus de réponses par des porteurs ayant bénéficié récemment de l'opération, notamment ceux de la campagne 2023 qui venaient de récupérer leur commande (janvier 2024).



Les réponses sont assez fournies sur la période 2015-2021 et confirme la possibilité de considérer les réponses au questionnaire comme pouvant illustrer le dispositif dans sa durée sans de trop grand biais lié à une année spécifique.

Il paraît donc raisonnable d'extrapoler que cet échantillon soit représentatif du dispositif dans sa durée.

Limites du questionnaire :

D'une manière générale les réponses aux questions ouvertes sont faibles et il sera difficile d'en tirer des conclusions précises. Cela concerne surtout les questions sur le dispositif (dossier, livraison, fournitures) ou l'élaboration et le suivi des projets (conception, plantation, suivi...). Nous pourrions donc émettre seulement des hypothèses.

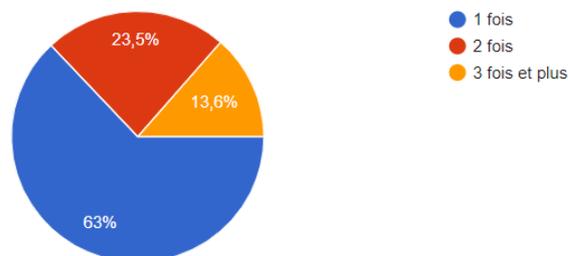
Remarque : la campagne 2023, représente 31 des 143 projets et ne permet pas donc pas d'intégrer les retours sur les taux de reprise.

B. LES RESULTATS

Avec près de 80% des répondants qui ont bénéficié de l'opération d'une à deux fois, on peut constater que **l'opération n'est pas « monopolisée » par quelques habitants ou communes et bénéficie au plus grand nombre.**

3. Combien de fois avez-vous bénéficié de l'opération ?

81 réponses

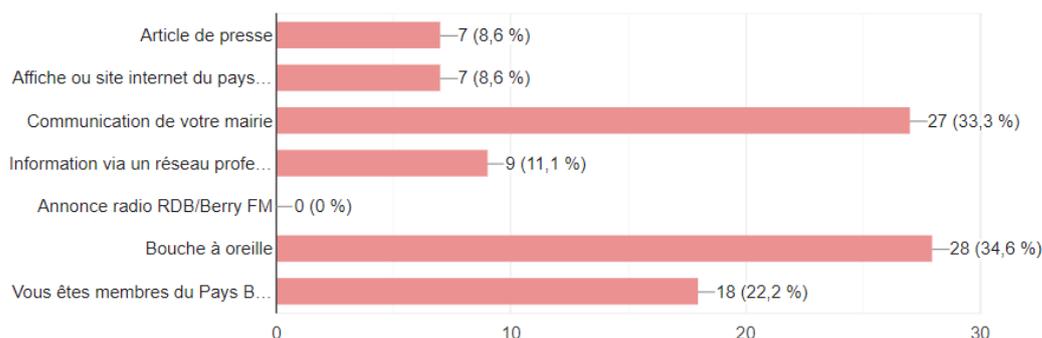


1. Canal de connaissance de l'opération

4. Comment avez-vous connu le dispositif ?

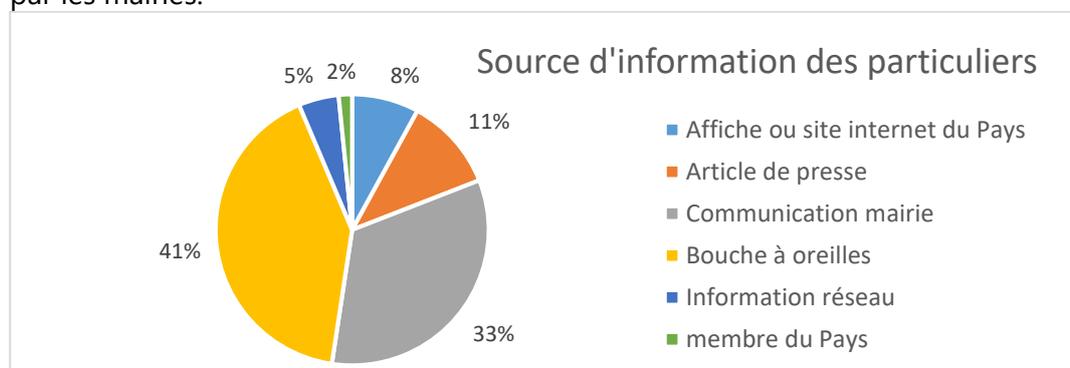
Copier

81 réponses



Les principaux canaux d'information sont les sources de « proximité » : la Mairie, le bouche à oreilles ou être membre du Pays Berry St-Amandois.

Pour les particuliers, la part du bouche à oreille est importante, de même que la communication par les mairies.



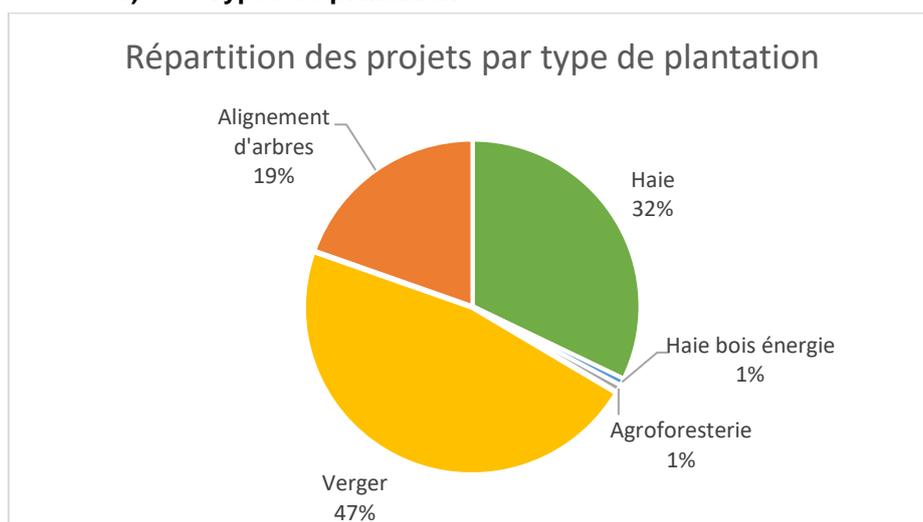
Aucun ne mentionne la campagne radio Berry FM que le syndicat faisait en juin de chaque année. Quant à la communication presse, il n'y en avait pas au lancement des campagnes mais seulement au moment des livraisons. On peut donc imaginer que ceux qui le mentionne en avaient gardé la mémoire pour l'année suivante ou bien s'étaient inscrites auprès du Pays.

2. Analyse des projets de plantation

143 projets ont été décrits pour 80 bénéficiaires différents.

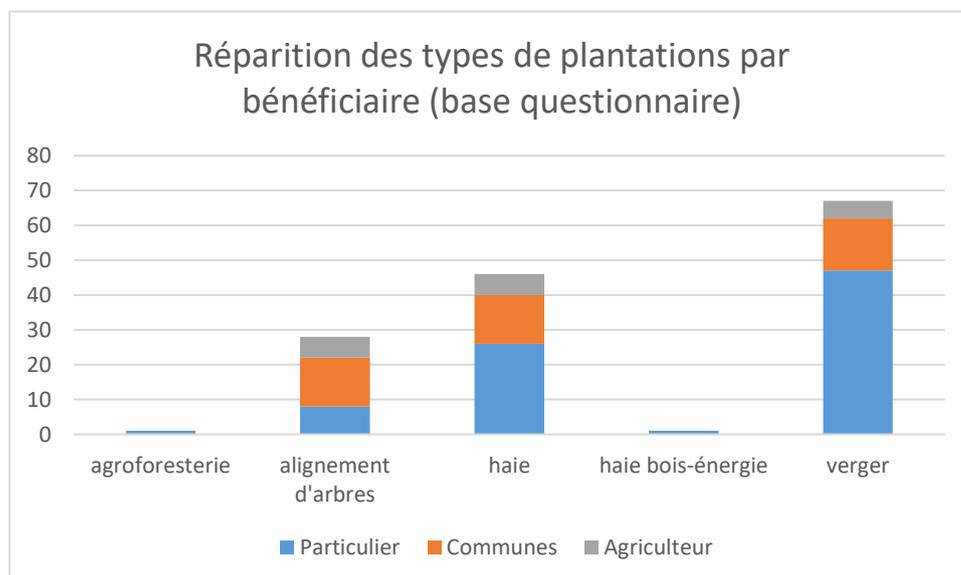
! un projet = un type de plantation en un lieu donné

a) Types de plantation



13

Ces données confirment que la plantation de vergers est majoritaire dans l'opération et que la **plantation de haies ne constitue qu'un tiers des projets.**

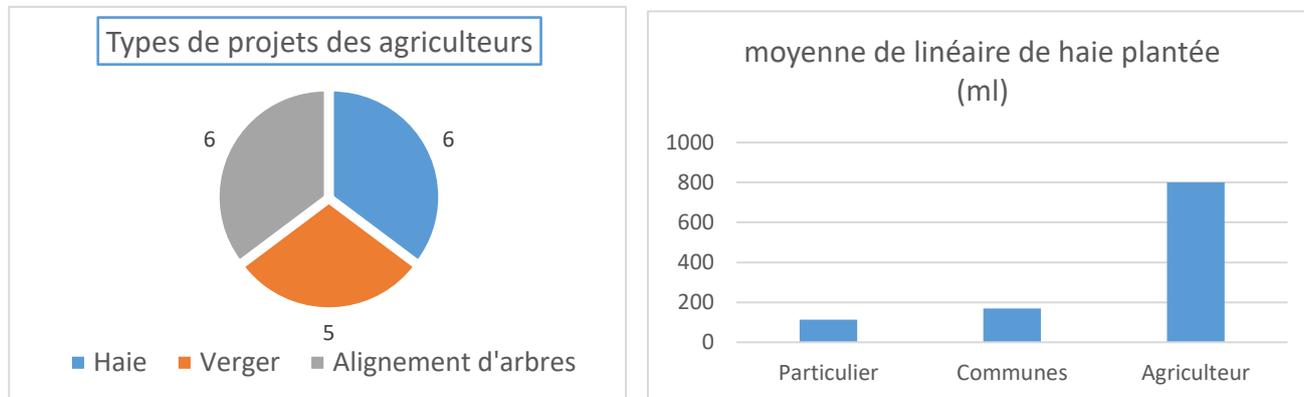


La répartition par types de bénéficiaires appelle plusieurs remarques :

- Ce sont **les communes qui ont eu le plus de projets d'alignement d'arbres**, ce qui peut paraître assez compréhensible car c'est une typologie qui est plus configurée pour des grands linéaires de type bords de route ou de chemins, ce qui est le cas des espaces publics
- **Les particuliers ont essentiellement des projets de vergers** mais sont aussi en nombre ceux qui ont le plus de projet de plantation de haies

Le cas particuliers des agriculteurs :

Ils portent finalement **peu de projet de plantation de haies mais ils plantent plus en moyenne par projet.**



2017 et 2018 sont les années où il y a eu le plus de projets agricoles.

Il est à noter que de 2020 à 2022, le dispositif Plantons des haies de l'Etat (plan de relance avec fonds européens) destiné spécifiquement aux agriculteurs a pu rendre l'opération du Pays moins intéressante. En effet, il permettait un accompagnement et suivi complet avec une aide au montage du dossier et un taux de subvention de 80% (voire 100% avec PCAET).

b) Quantité plantée

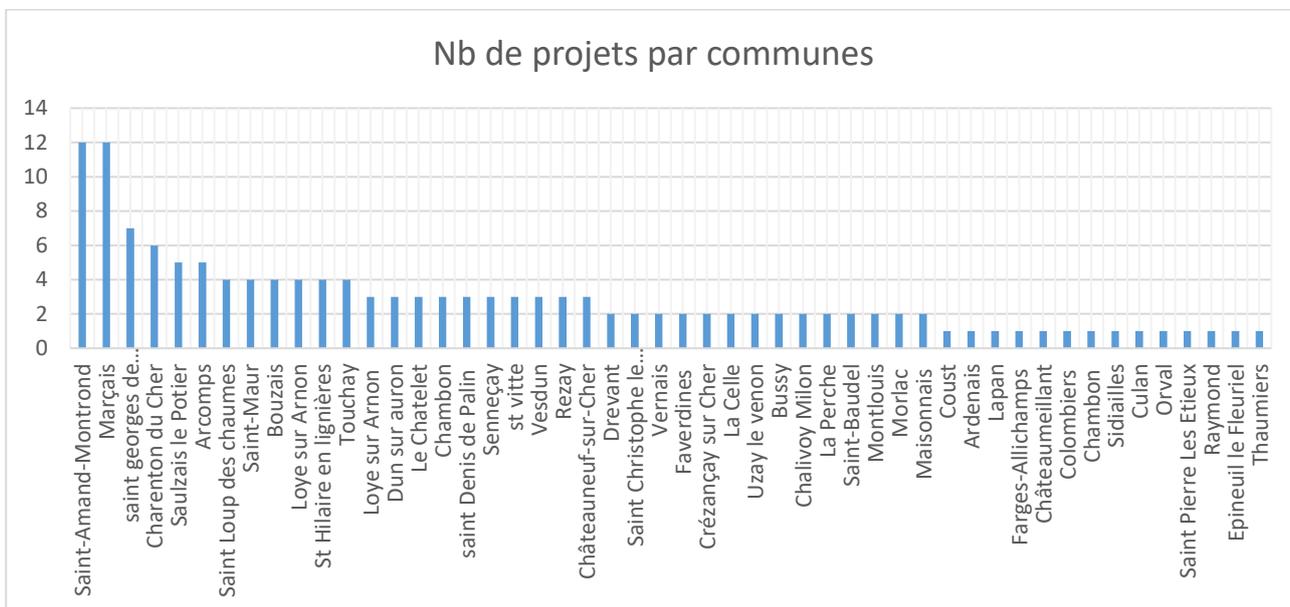
	quantité
Haie	10,1 km
Haie bois énergie	50 ml
Agroforesterie	5000 m ²
Verger	18,6 ha
	2,1 km
Alignement d'arbres	10 km
	5050 m ²

La donnée « alignement d'arbres » est à prendre avec précaution car :

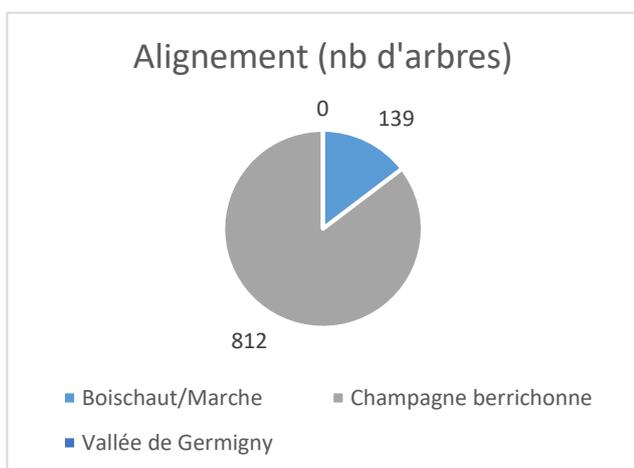
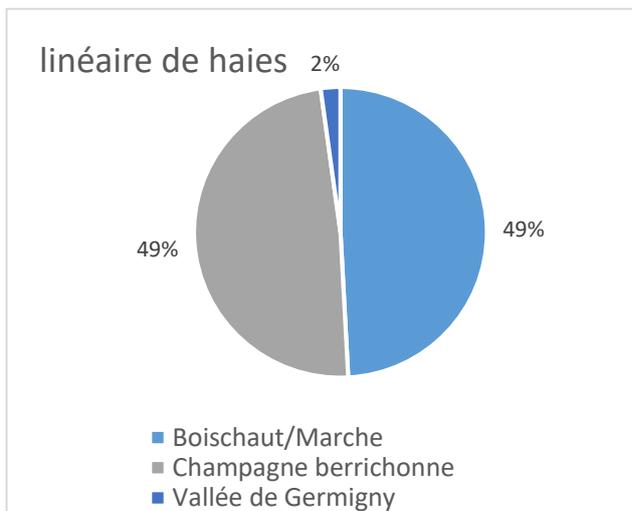
- Des répondants ont utilisé l'unité ml et d'autres les m² (ce qui semble incompatible avec la typologie) ; il y a une certaine confusion sur la façon dont les bénéficiaires appréhendent leur projet en regard de ce qui est attendu sur le dispositif.
- 1 agriculteur a porté 2 projets (2 années) pour 4 km, soit 40% du linéaire ; interprétation entre agroforesterie/alignement d'arbres
- Des communes ont utilisé le type « alignement d'arbres » mais au final pour de la plantation d'espaces verts ou d'espaces publics plutôt à titre de végétalisation que réellement réintroduire des alignements dans le paysage le long de routes ou chemins.

c) Localisation

Sur les 143 projets recensés, **50 communes différentes du territoire en ont eu une plantation.**

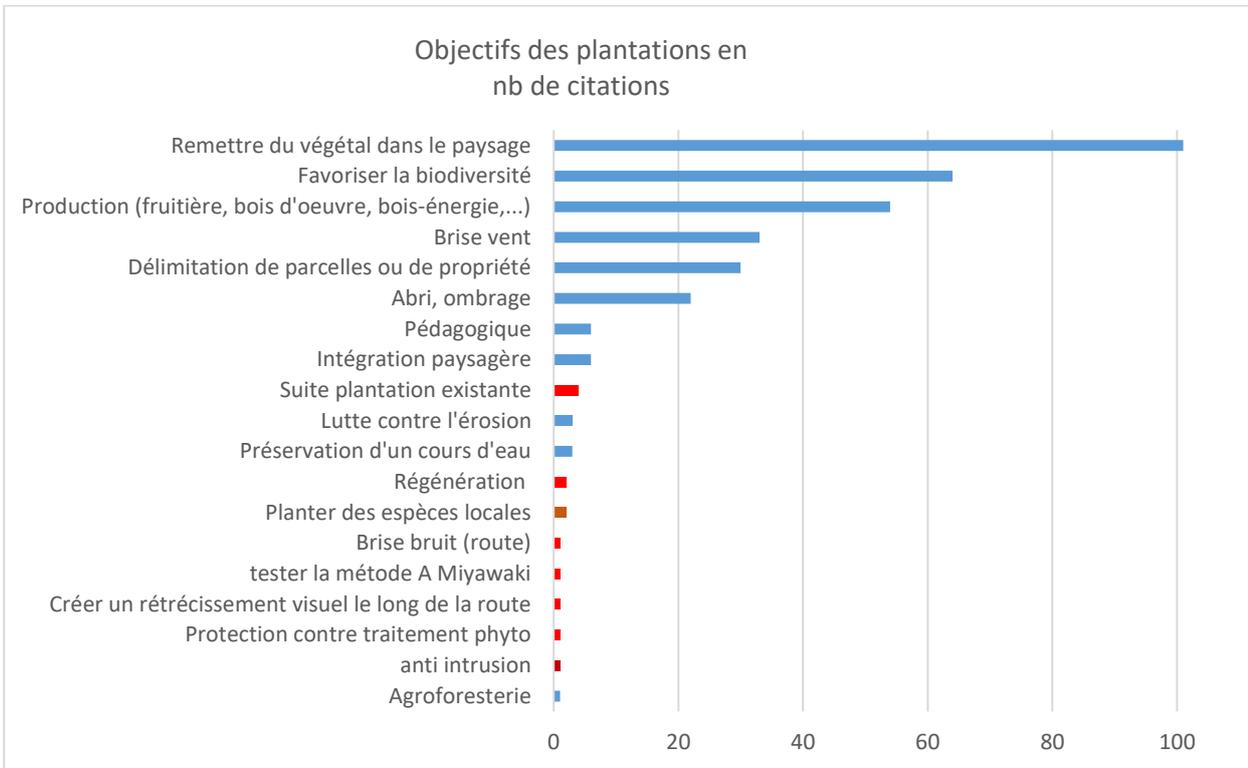


Pour ce qui concerne le **linéaire de haies** qui est un des enjeux majeurs pour le territoire, il **se répartit à part égale entre la zone bocagère et la zone de Champagne berrichonne.**



Les alignements d'arbres sont plus présents en Champagne, ce qui est intéressant car répond non seulement à un besoin plus fort de revégétaliser mais également correspond au « style paysager » de la Champagne.

d) Les objectifs des plantations



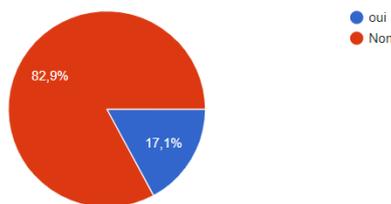
En rouge : les motifs non proposés par le questionnaire et donnés par les enquêtes

3. La conception du projet

86,4% des bénéficiaires ont conçu leur projet seul.

Avec le recul auriez-vous souhaité un accompagnement à la conception ?
 70 réponses

Seulement 17,1% (soit 14,8 % rapporté aux 81 réponses) avec le recul, aurait souhaité un accompagnement.



Ce qui fait que **71,6% des répondants estiment ne pas avoir besoin de soutien.**

Les raisons invoquées (par ordre décroissant) sont :

- Pas de besoins, d'utilité
- Un projet simple, pas compliqué, aucune difficulté
- Un projet bien étudié depuis longtemps
- Des connaissances, des compétences sur le sujet ou des proches qui ont donné conseils
- Prise d'information par diverses recherches (via internet ou autre)

Les verbatims

- ✚ « Pas de besoin - j'avais mon idée »
- ✚ « Je pense pouvoir me débrouiller en prenant des conseils ici et là si nécessaire »
- ✚ « Projet simple, avec l'aide d'internet pour le choix des plants ».
- ✚ « Une personne du conseil municipal a les connaissances »
- ✚ « Je savais ce que je voulais faire donc je n'ai eu besoin de personne pour monter mon projet ».

A l'inverse, ceux qui regrettent **de ne pas avoir été accompagnés évoquent dans les verbatims**

- ✚ « quelques mauvais choix sur des arbres morts la 1ère année de plantation »
- ✚ « Méconnaissance du rôle des porte-greffes, et pas précisé dans le bon de commande »
- ✚ « l'accompagnement était proposé mais personne n'est venu. c'est pour cela que le projet n'a pas abouti en 2017 »
- ✚ « aide au choix des espèces »
- ✚ « Pour l'entretien et taillage des arbres »
- ✚ « Pour certaines plantations: choix de variétés adaptées au terrain, conseils sur le projet lui-même »
- ✚ « choix des végétaux en fonction de la nature du sol »
- ✚ « ne connaissant pas les variétés nous avons mis des arbustes avec grosses épines dans notre haie ce qui est gênant pour la tonte »
- ✚ « Aide sur le choix des végétaux, leur implantation »
- ✚ « conseils sur le choix des essences et variétés »
- ✚ « Implantation des arbres »
- ✚ « Choix du terrain en fonction des espèces d'arbres et conseils de plantation »

En résumé, les demandes portent surtout **sur une aide aux choix des espèces et notamment en lien avec le sol** et dans une moindre mesure sur des conseils pour la plantation, l'entretien dont la taille

Sur les 11 bénéficiaires qui se sont fait accompagnés, plus de la moitié cite un prestataire privé dont l'analyse montre, qu'à une exception d'une formation payante, il s'agit d'un accompagnement gratuit fourni principalement par des connaissances, amis qui possèdent une expertise.

L'accompagnement a porté principalement sur le choix des essences et l'implantation. Cela rejoint quelques répondants affirmant n'avoir pas eu de besoin.



4. Le dossier de demande

Le questionnaire proposait aux bénéficiaires de se prononcer sur l'élaboration du dossier de demande de subvention à compléter, qui se compose de :

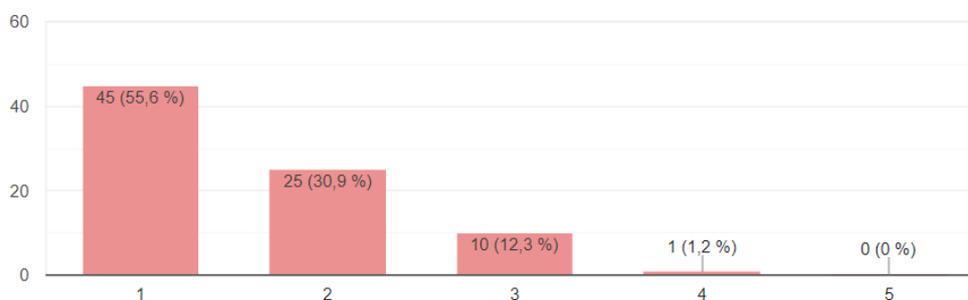
- Le formulaire de demande
- Le bon de commande
- Des pièces complémentaires (plan de situation, photos des localisations, diverses attestations le cas échéant : propriété, si plantation mitoyenne l'accord des parties, autorisation du Département ou engagement).

Il fallait classer du plus simple au plus compliqué (de 1 à 5)

Globalement, le dossier vous a-t-il paru simple ou compliqué à élaborer ?

 Copier

81 réponses

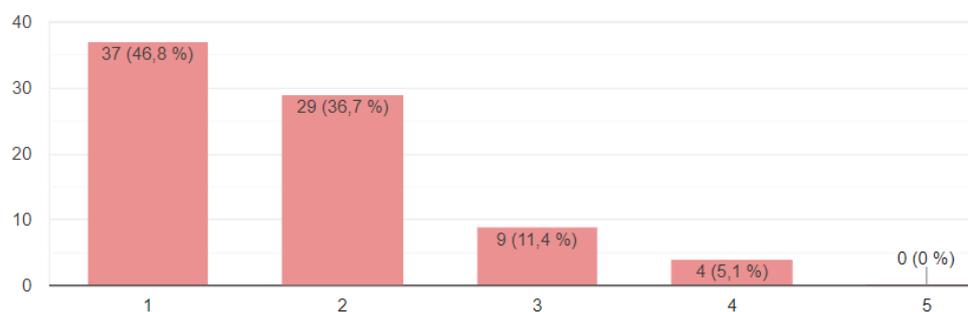


Les personnes ayant répondu n'ont pas fait vraiment de distinction de difficultés entre les 3 composantes du dossier même si sur la question relative à la fourniture des pièces, on observe un transfert de 5pts des réponses vers plus de difficultés.

Précisément, sur les pièces complémentaires à fournir au dossier, cela vous a-t-il paru simple ou compliqué à faire ?

 Copier

79 réponses



Ainsi **85% des bénéficiaires estiment que le dossier est facile à très facile à monter.**

Remarque : Nous n'avons eu qu'une dizaine de commentaires libres sur ce sujet. Et étonnamment pas par ceux qui ont trouvé le dossier moyennement facile à difficile à monter.

On peut juste relever quelques verbatims :

- D'une manière générale
 - « Peut-être une version dématérialisée du dossier pour les futures campagnes ? »
 - « beaucoup de papiers à remplir »
 - « très clair et facile »
 - « Bien conçu, facile à compléter quand on sait ce que l'on veut »
 - « Tout était o.k. et très correct. Nous avons toujours été bien encadrés par le Syndicat Mixte du Pays Berry St. Amandois »
- Sur le plan à fournir : « Simple car nous avons l'habitude faire des plans mais ce n'est peut-être pas évident pour tout le monde. En tout cas, c'est un très bon moyen de nous forcer à réfléchir notre projet en amont et d'éviter de remplir le bon de commande à la volée en se disant qu'on verra ensuite où on plante ce qu'on a récupéré ».
- **Sur le bon de commande**, c'est là qu'on peut retrouver le plus de **commentaires qui renvoient aussi vers le sujet de la conception du projet**
 - « Quelques difficultés pour bien différencier tige, demi tige, type de tuteur, mais avec un peu d'attention on y parvient »
 - « avoir des photos des arbres, arbustes et accessoires pour visualiser, ne pas oublier que nous ne sommes pas obligatoirement des spécialistes du domaine »
 - « il faudrait préciser le type de porte-greffe systématiquement. Il faudrait aussi donner plus de précisions sur les variétés (par ex., la prune drap d'or est inconnue sur internet) ».
 - « Il manque un choix d'espèces résistantes à la sécheresse et des indications sur la résistance sécheresse des végétaux proposés »

5. La livraison des plants

99% estiment que l'information préalable a été suffisante.

- 2 personnes suggèrent l'envoi en parallèle de l'information par mail.

92,6% estiment satisfaisante l'organisation le jour J (jour de la semaine, plage horaire, disponibilité)

- Pour ceux qui travaillent cela peut être un peu compliqué mais la plupart se sont organisés, certains suggèrent un samedi matin ou de prolonger la livraison plus tard le soir
- Plusieurs considèrent que la livraison mi-janvier est trop tardive

97,5% sont satisfaits des plants et accessoires reçus

Globalement les plants sont jugés de bonne qualité

Sinon Les commentaires sont assez disparates en fonction des répondants : des plants trop chétifs, des plants de qualité variable selon les années, des fruitiers trop grands, des plants qui n'ont pas résisté à la sécheresse ...

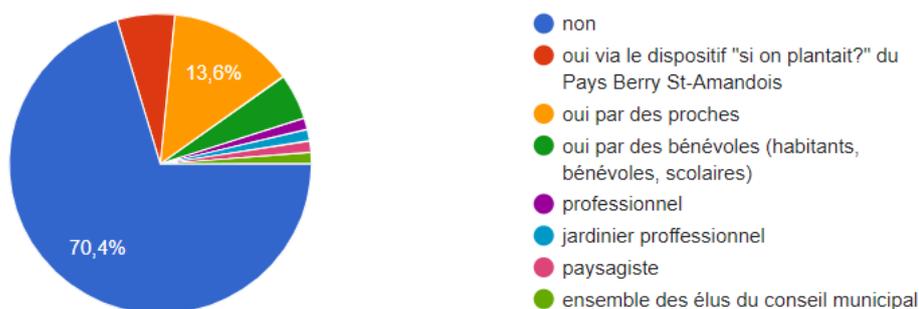
6. L'après-livraison : plantation, entretien,...

a) la plantation

Avez-vous bénéficié d'une aide pour la plantation?

Cop

81 réponses



20

b) L'après plantation

La plantation des plants :

Les 51 personnes qui se sont exprimées indiquent n'avoir eu **aucunes difficultés à la plantation**. Parmi elles, une dit avoir été surprise que tous les arbres soient racines nues, ce qui les a obligés à planter plus vite que prévu donc un gros travail à effectuer mais avec une satisfaction de la qualité. **Plusieurs précisent avoir dû utiliser une jauge** du fait d'un terrain trop gorgé d'eau au moment de la livraison.

Le suivi de la plantation (arrosage, entretien, taille...)

Les répondants se répartissent à part égale entre :

- **une moitié indique n'avoir eu aucunes difficultés**
- **l'autre moitié évoque surtout des difficultés pour l'arrosage**, liées à la sécheresse, du travail que cela a occasionné ou lié à l'éloignement de point d'eau. Plusieurs indiquent des pertes malgré les efforts d'arrosage. **Quelques-uns parlent de la taille** : manque de connaissance, besoin d'accompagnement

c) Les protections et état des plantations

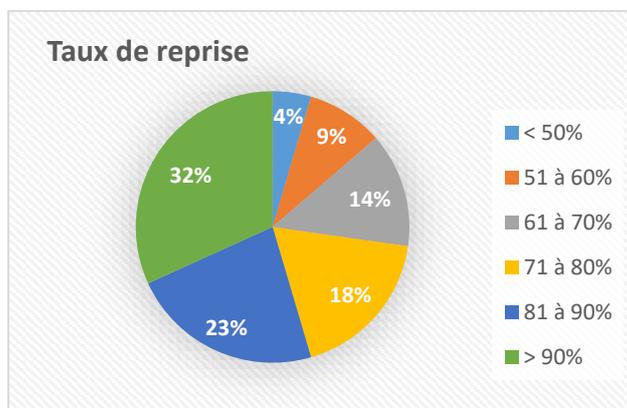
Les protections : **80% des répondants disent que les protections ont joué leur rôle totalement ou presque.**

Plusieurs évoquent la nécessité de bien les disposer, sinon elles peuvent s'envoler, mais également de choisir le bon matériel adapté surtout s'il y a un risque de cervidés

L'état des plantations :

Globalement, les plantations sont dans un bon état malgré quelques bénéficiaires ont des déceptions : mauvaise reprise, croissance faible. On note que les retours et taux de reprise sont variables selon les années (notamment les années de sécheresse) mais aussi selon les espèces et l'emplacement de la plantation (nature du terrain)

Le taux de reprise est variable allant de 50 % à 100 %. **La moitié déclare des taux de reprise supérieur à 80%.**



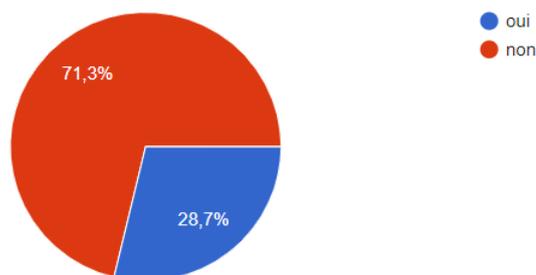
La sécheresse est évoquée comme ayant pas mal occasionné de pertes. Les bénéficiaires indiquent avoir ou vouloir refaire un dossier pour compléter.

Plusieurs bénéficiaires ayant planté à la fois des vergers et des haies indiquent que les arbres et fruitiers ont mieux pris en général que les petits sujets. Cela peut être s'expliquer par le fait que les grand sujets, bien formés, ont peut-être été mieux suivis sur l'arrosage et ont mieux résisté que les nombreux petits plants de haies qui ont subi chaleur et sécheresse.

7. Le guide « les bons gestes »

c- Avez-vous utilisé le "guide des bons gestes" du Pays Berry St-Amandois ?

80 réponses



2/3 des personnes sur les 57 qui ne l'ont pas utilisé disent ne pas en avoir connu l'existence et 2 ne pas en avoir eu besoin.

Le guide initialement envoyé au début par courrier, ne l'a plus été du fait de la hausse des tarifs de la Poste. Il a été prévu de le distribuer le jour des livraisons mais la rapidité avec laquelle il faut assurer l'accueil et le retrait des commandes, il n'a pas toujours été distribué.

Pour la livraison de la campagne 2023, l'organisation avec 2 agents du Pays et le renfort d'un stand du CPIE (opération Bocage en partage) a permis de prendre plus de temps avec les bénéficiaires, de mieux les informer et de leur fournir le guide.

Pour ceux qui l'ont utilisé, 4 ont commenté et le trouvent bien fait. Une personne précise « *le guide est bien fait mais il faudrait le donner beaucoup plus tôt, surtout pour les explications concernant le travail de la terre qui doit être fait assez longtemps avant la plantation. Le mieux serait de le donner au moment de l'acceptation du projet* »

8. Suggestions générales

2/3 des répondants qui se sont exprimés disent qu'il s'agit **d'une belle opération, très intéressante, à poursuivre.**

Verbatims :

« Si on plantait est une excellente initiative. Il est assez facile d'y participer et d'en profiter. »

« Globalement une excellente opération à un très bon rapport qualité-prix et fort utile pour la reconstruction de nos paysages ».

« Dispositif intéressant pour la biodiversité et le budget communal (coût attractif) »

22

1/4 envisagent de nouveaux projets ou la recommande à leur entourage

Verbatims :

« Vivement la prochaine campagne ! »

« Opération à prolonger que je recommande à de nombreux proches et connaissances (concrétisée par plusieurs depuis) »

« Être informé de manière anticipée pour continuer ce processus sur des bordures de chemin ou de rivière en particulier le chignon qui traverse notre verger... »

Plusieurs souhaiteraient avoir plus d'informations ou de conseils sur le choix des espèces mais également sur les actions menées en faveur du bocage ou du paysage.

Verbatims :

« Il manque un choix d'espèces résistante à la sécheresse et des indications sur la résistance sécheresse des végétaux proposés »

« Comment peut-on participer à d'autres initiatives similaires? »

IV. CONCLUSION

Si on Plantait est une opération qui ...

- ✚ connaît un fort succès auprès des particuliers et des communes notamment par sa simplicité, des coûts intéressants et des plants de qualité ;
- ✚ a permis de planter en quantité des arbustes pour les haies et des arbres (vergers, arbres d'alignement) et ainsi « remettre du végétal dans le paysage » (1^{ère} motivation invoquée) : plus de 63 000 plants entre 2015 et 2022 ;
- ✚ au fil du temps a vu le développement des plantations de vergers devenir majoritaires, et qui donc absorbent une grande partie de l'enveloppe consacrée à l'opération ;
- ✚ passe peut être à côté de ses objectifs de compensation de la disparition des haies, de réintroduction d'arbres de haute tige et de préservation du bocage en général : les plantations de haies ne sont pas majoritaires, souvent au sein de propriétés privées de particuliers et avec des dossiers d'agriculteurs peu nombreux ;
- ✚ a couvert un grand nombre de communes du Pays mais de fait un éparpillement des projets qui ne génère pas d'impact et de modifications majeures dans le paysage